

## TYPE DE REDEVANCE – TARIFICATION

DESIGNATION	Tarif 2022 (Applicable jusqu'à 20EH*)	Refus de contrôle 2022 (applicable jusqu'à 20 EH*) <b>PENALITE</b>	Tarif 2022 (Applicable au-delà de 20EH*)	Refus de contrôle 2022 (applicable au-delà 20 EH*) <b>PENALITE</b>
Contrôle de Conception et d'implantation des installations neuves <b>a1 - redevance de certification préalable du projet</b>	160 €	320 €	320 €	640 €
Contrôle de réalisation des travaux <b>a2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux</b>	96 €	192 €	192 €	384 €
Diagnostic de fonctionnement des installations existantes à la demande de la Collectivité intervention regroupée <b>b1 – redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien</b>	105 €	210 €	210 €	420 €
Diagnostic de fonctionnement des installations existantes à la demande de la Collectivité intervention regroupée <b>b2 – redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations qui ont déjà contrôlées précédemment par la SPANC)</b>	90 €	180 €	180 €	360 €
Diagnostic – Etat des lieux lors de vente <b>b3 – redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation</b>	180 €	360 €	360 €	720 €
Contre-visite <b>c – vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle</b>	100 €	200 €	200 €	400 €
Déplacement sans intervention <b>d – correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé.</b>	66 €	Sans objet	66 €	Sans objet

*\*1 pièce principale (chambre à coucher, salon-salon à manger...) = 1EH (équivalent habitant)*